



**CONSEIL DE
L'UNION EUROPÉENNE**

Bruxelles, le 8 novembre 2013

15806/13

**CULT 117
AUDIO 111
PI 158**

NOTE D'INFORMATION

du: Secrétariat Général du Conseil
au: Conseil

Objet: Pour une stratégie culturelle à l'ère numérique
- *Information de la délégation française*

Les délégations trouveront en annexe une note d'information de la délégation française sur le sujet en rubrique qui a été mis à l'ordre du jour, sous "divers", du prochain Conseil Education, Jeunesse, Culture et Sport des 25 et 26 novembre 2013.

Pour une stratégie culturelle à l'ère numérique

Dans le prolongement du Conseil européen consacré à « l'innovation et la stratégie numérique » les 24-25 octobre derniers, le Conseil des ministres de la culture et de l'audiovisuel devrait engager la réflexion sur l'avenir des politiques culturelles à l'ère numérique, et devrait inviter l'Union Européenne à se doter d'une véritable Stratégie culturelle.

En effet, l'impératif de diversité culturelle, plus que jamais pertinent dans le nouvel environnement numérique, appelle la définition par l'Union européenne d'une stratégie spécifique à la culture, qui assure le respect de la propriété intellectuelle et promeuve les contenus culturels numériques. La France souhaite donc que la Commission européenne se saisisse du sujet et formule une proposition d'une Stratégie culturelle européenne à l'ère numérique. Cette Stratégie doit viser à mieux prendre en compte la dimension culturelle dans toutes les politiques de l'Union, de manière transversale (marché intérieur, fiscalité, concurrence, aides d'Etat, commerce, mobilisation des financements...). A ce titre, elle doit mettre au premier plan la création de contenus culturels et son renouvellement, notamment par une politique du droit d'auteur appropriée. Elle doit en particulier s'attacher de façon urgente à l'avenir du livre en Europe, pour rendre possible la conduite de toutes les politiques adaptées à la création, la diffusion et à l'accès à la culture par le livre.

La France estime qu'il serait opportun que les ministres de la culture puissent évoquer ce sujet, à l'occasion du Conseil EJCS des 25 et 26 novembre 2013.